

12.01.2015

## LE SUIVI DES AUTEURS PAR LE SPIP

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Marina PAJONI





# TEXTES DE REFERENCE

---



- Loi pénitentiaire du **24 novembre 2009**
- Loi du **15 août 2014** relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales



- Règles pénitentiaires européennes (adoptées en **2006**, recommandations du Conseil de l'Europe)
- Règles européennes relatives à la probation (adoptées en **2010**, recommandations du Conseil de l'Europe)

*Plus d'info : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)*

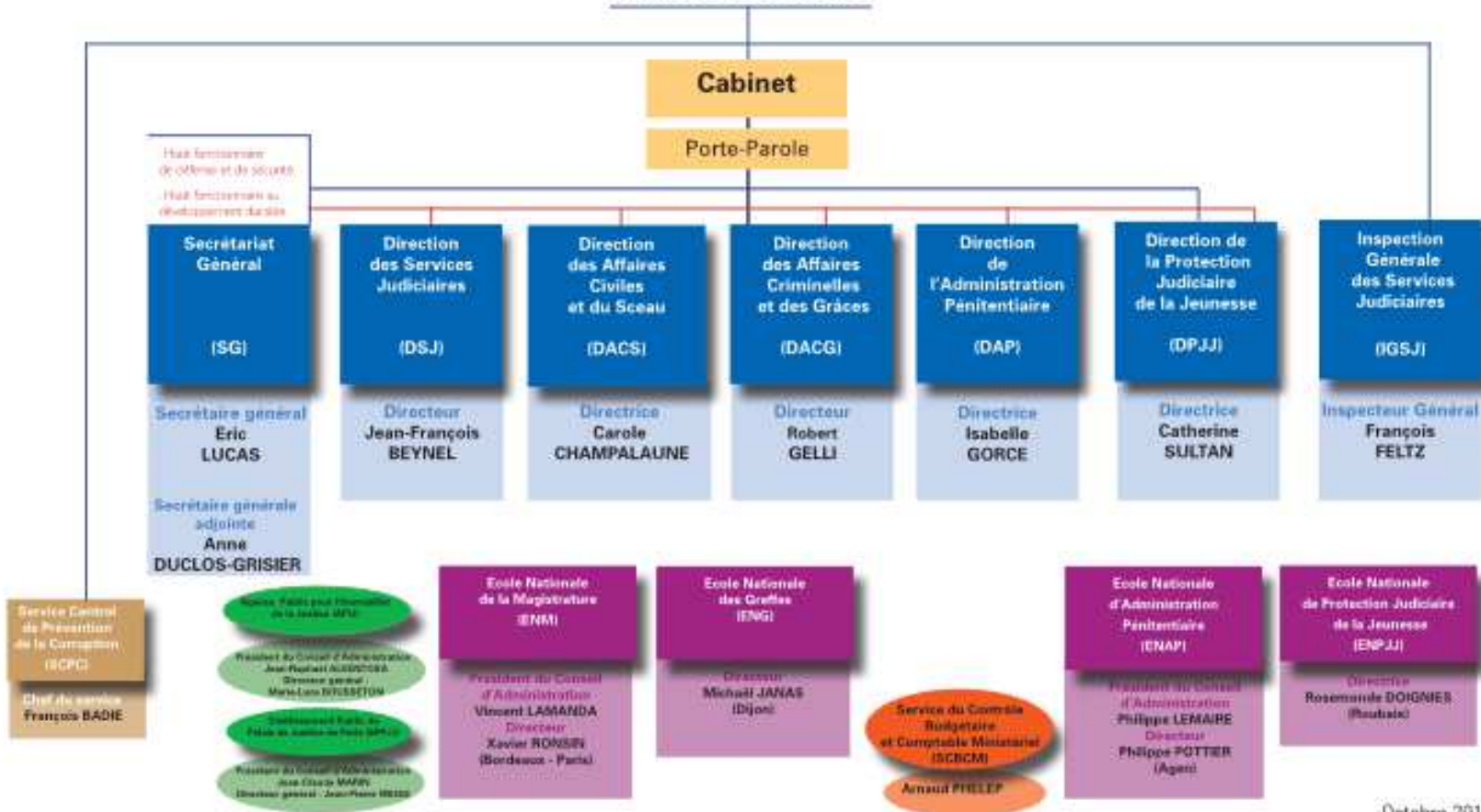


www.justice.gouv.fr  
le portail de la justice et du droit

# Ministère de la Justice

13, place Vendôme  
75001 Paris  
Tél. : 01 44 77 60 60  
www.justice.gouv.fr

**Christiane TAUBIRA**  
Garde des Sceaux  
ministre de la Justice



Octobre 2014



# ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

---

- Les établissements pénitentiaires
- Les SPIP : services pénitentiaires d'insertion et de probation



*Plus d'info : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)*



# LE SPIP

---

- Service à **compétence départementale**

Il intervient à la fois en **milieu ouvert** et en **milieu fermé**, auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, pré-sentencielles et post-sentencielles.

- Mission essentielle : **prévention de la récidive**

à travers :

- ✓ l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines
- ✓ la lutte contre la désocialisation
- ✓ la (ré)insertion des personnes placées sous main de justice
- ✓ le suivi et le contrôle de leurs obligations



# QUELQUES CHIFFRES

---

## Au 1er janvier 2014

- 251 991 personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire
- 174 108 personnes suivies en milieu ouvert
- 77 883 personnes sous écrou
- 191 établissements pénitentiaires (98 maisons d'arrêt, 86 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs, 1 établissement public de santé national à Fresnes)
- **103 SPIP**
- 35 863 agents dont 26 578 personnels de surveillance et **4 190 personnels des SPIP**
- 3,231 milliards d'euros de budget annuel





# LA MISSION DU SPIP

---

Prévenir la récidive par une prise en charge individuelle, collective, dans le cadre de programmes de prise en charge spécifiques liés

à la problématique délinquante

et

à la personnalité de la personne suivie





# LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

---

- Suivi par un CPIP\* pour amener la personne à changer : relation positive, entretien motivationnel
- Cadre judiciaire, travail sur le passage à l'acte, la victime, ...
- Etude de la situation de l'auteur socio-pro et familiale
- Les partenaires du SPIP

\*Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation





# LA PRISE EN CHARGE COLLECTIVE

---

- Les stages avec l'appui de partenaires
- Les PPR : programmes de prévention de la récurrence (groupes de paroles à visée éducative)



---

Merci de votre attention

---